IMMOBILIER
GERGOVIA
Local & Indépendant

Syndic de copropriétés
Administration de biens
Gestion - Location - Transaction
www.immogergovia.fr

63, Boulevard François Mitterrand - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 29 01 01 - Fax 04 73 29 43 80 - e-mail : immogergovia@orange.fr
Et secondaire Mont-Dore : Tél. 04 73 65 21 07 (Location saisonnière - Transaction)

TARIF DES HONORAIRES

Locations saisonnières (appartement meublés)

(Notre agence du Mont-Dore uniquement) :

- 12 % des loyers hors charges « pour le locataire »
- 10 % des loyers hors charges « pour le propriétaire ».

Locations à l'année (appartement meublés)

(Notre agence du Mont-Dore uniquement) :

- 8 à 10 % des loyers hors charges « pour le propriétaire »
- Pas d'honoraires « pour le locataire ».

Transactions immobilières

(Clermont-Ferrand et le Mont-Dore) :

○ De 8 à 80 000 €uros	:	5 000 €
○ De 80 001 €uros à 250 000 €uros	:	6 %
○ Au-delà de 250 000 €uros	:	5 %

Ces honoraires s'entendent T.T.C. et sont à la charge de l'acquéreur

IMMOBILIER
GERGOVIA

Syndic de copropriétés
Administration de biens
Gestion - Location - Transaction
www.immogergovia.fr

63, Boulevard François Mitterrand - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 29 01 01 - Fax 04 73 29 43 80 - e-mail : immogergovia@orange.fr
Et secondaire Mont-Dore : Tél. 04 73 65 21 07 (Location saisonnière - Transaction)

Prestations assurées dans le cadre de la gérance des biens immobiliers

(Locaux d'habitation non meublés)

Propriétaire bailleur
Honoraires de gestion correspondant aux prestations suivantes : - Encaissement des fonds pour le compte du propriétaire - Suivi des impayés – relances – commandement de payer. Déclenchement d'une procédure de résiliation du bail et expulsion si nécessaire - Si souscription ALI, exécution des démarches nécessaires - Régularisation des charges locatives - Exécution des travaux d'entretien à la charge du propriétaire - Présentation d'états comptables trimestriels et virement des sommes disponibles - Etablissement de l'état préparatoire à la déclaration annuelle des revenus fonciers **6 % HT soit 7.20% TTC**

Propriétaire bailleur	Locataire
Honoraires de négociation et de publicité : - Conseils pour louer le bien au meilleur prix - Publicité sur des médias diversifiés et choix des locataires **20 €uros TTC**	ø
7,20 % T.T.C. dans la limite maximum de :	**7,20 % T.T.C.** dans la limite maximum de :
Honoraires d'état des lieux : - Etablissement d'un état des lieux d'entrée et d'un état des lieux de sortie **3 € / m² TTC**	Honoraires d'état des lieux : - Etablissement d'un état des lieux d'entrée et d'un état des lieux de sortie **3 € / m² TTC**
Honoraires de location : - Visite des biens - Vérification des pièces constituant le dossier locataire - Rédaction du bail et des actes de cautionnement solidaires dans le cadre de la législation en vigueur **De 8 € / m² TTC**	Honoraires de location : - Visite des biens - Vérification des pièces constituant le dossier locataire - Rédaction du bail et des actes de cautionnement solidaires dans le cadre de la législation en vigueur **De 8 € / m² TTC**

Honoraires de location Baux commerciaux et professionnels : 15 % Hors Taxes (à la charge du locataire)

Renouvellement des baux commerciaux : 10 % Hors Taxes (à la charge du locataire)